

Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 7 juillet 2021

.....

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU – Françoise CHANCEL - Alain CHARRUAU – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Laurent GISQUET - Nadine GOHARD – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES – Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Pierre SOUIN – Stéphane TRONCHE

Etaient absents, excusés et représentés

Hervé PLANCHENAUT	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Laurent LOUESDON	a donné pouvoir à	Annie CONNETABLE
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ

Etaient absents et excusés

Grégoire CORBY, Patrick LEMAITRE

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

.....

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 47 Pouvoirs : 3 Votants : 50

.....

Le Conseil Communautaire,

21-035 APPROUVE à l'unanimité le compte rendu du 14 avril 2021

21-036 ADOPTE à l'unanimité les nouveaux statuts incluant la modification du dernier point du paragraphe 2.3 « services communs », « Acquisitions et prestations de fournitures administratives » étant remplacé par « Achat de biens et de prestations ».

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

21-037 **ADOpte à l'unanimité** l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de **6 706 254.09 €**

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

21-038 **AUTORISE à l'unanimité** le Président à notifier le marché « Marché de fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration des villes qui composent Cœur d'Yvelines »

- Pour les lots 1, 2 et 3, à la Société Yvelines Restauration,

PRECISE que le montant final du marché sera fixé lorsque les communes auront défini leurs options

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

21-039 **AUTORISE à l'unanimité** de fixer le tarif de l'aquaforme comme suit :

AQUATRaining	TARIF	Temps Activité
Cours à l'unité	12 €	45 minutes/séance
Carte Abonnement 10 séances (valable 1 an)	108 €	45 minutes / séance

PRECISE que les activités sont accessibles aux usagers de la piscine à partir de 16 ans sur présentation d'une autorisation écrite des parents, d'un brevet de natation et d'un certificat médical.

PRECISE que le tarif étant identique à celui des cours d'aquabike, l'utilisateur pourra utiliser une même et unique carte d'abonnement pour les deux activités

21-040 **DECIDE à l'unanimité** de rembourser les usagers abonnés aux activités ne pouvant faire l'objet d'un prolongement de validité à savoir les cours de 4-6 ans, initiation, apprentissage et perfectionnement pour les enfants, apprentissage et perfectionnement à la natation pour les adultes

21-041 **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 43 905,44 €, et de Jours-Pontchartrain, pour un montant de 35 525,64 €.

21-042 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de reprise des trottoirs de la Poste.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 136.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-043 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de sécurisation et de réaménagement du cheminement piétonnier de l'école Emile Serre.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 461.20 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-044

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de réaménagement du stationnement devant l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 784.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-045

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement de la chaudière du stade de football.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 451.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-046

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement de la chaudière de la salle de restauration de l'école élémentaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 257.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-047

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement d'un candélabre route de Saint Germain.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 904.13 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-048

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour le remplacement des sources lumineuses d'éclairage public par des leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 39 691.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Garancières.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-049

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour l'aménagement de sécurité de plusieurs voies de la commune.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 21-050** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 36 281.68 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Garancières.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement de la chaudière de l'école.
- 21-051** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 10 800.73 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement des ouvrants de l'école.
- 21-052** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 8 674.83 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-le-Mahieu.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la pose d'un portique anti-intrusion.
- 21-053** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 8 750.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour l'amélioration de l'éclairage public sur le domaine de Folleville.
- 21-054** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 8 952.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour le remplacement de la volée de la cloche de l'église.
- 21-055** **AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 512.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon.
AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiverval-Grignon pour la réfection de la toiture de la crèche.
- AUTORISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 860.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Thiverval-Grignon.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-056

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de d'Auteuil-le-Roi pour des travaux de réfection de la voirie du lotissement Saint Eparche.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 449.06 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-057

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour l'installation d'un radar pédagogique.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 180.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-058

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la reprise de la signalisation horizontale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 222.78 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-059

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour le remplacement des sources lumineuses d'éclairage public par des leds.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 002.07 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-060

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour la réfection des sols de l'école primaire.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 41 320.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-061

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour l'installation d'un distributeur automatique de billets.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 23 701.80 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millermont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-062

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les aménagements de sécurité de la rue des Novalles.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 500.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-063

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 27 314.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Beynes

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-064

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour des travaux de réfection de la voirie devant la gare de Méré-Montfort l'Amaury.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 277,25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-065

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour des travaux de réfection de l'agence postale.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 9 130.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-066

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour des travaux de réfection des menuiseries de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 860.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Flexanville.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-067

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour l'aménagement du monuments aux morts.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 180.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Boissy-sans-Avoir.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

21-068 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour la réfection des locaux techniques des logements communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Mareil-le-Guyon.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-069 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour remplacer la chaudière du bâtiment de la restauration scolaire par une pompe à chaleur.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 625.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-070 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour remplacer les menuiseries de l'école.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 620.12 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

21-071 **DECIDE à l'unanimité** à compter du 1^{er} août 2021 de créer un poste d'Adjoint Principal de 1^{ère} classe

DECIDE à compter du 26 juin 2021 de supprimer deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché	1	1	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	3	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	1	1
Adjoint administratif	4	4	4

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	5	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS	6	6	6

21-072 **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED)

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc CAPELLE	Marie-Christine CHAVILLON
Autouillet	David BURELOUT	Hervé DEFOSSE
Bazoches-sur-Guyonne	Jean-Claude CLAIRET	Alain MIROT
Behoust	Guy PELISSIER	Florent MALEPART
Boissy-Sans-Avoir	Véronique COSNEAU	Isabelle TRIFFAULT
Flexanville	François LIGNEY	Laurent ESCRIVA
Galluis	Aurélié PIACENZA	Dominique MURIEL
Gambais	Bertrand NEVEUX	Elisabeth LE LAY
Garancières	Michel SECONDAT	Philippe ENARD
Goupillières	Sophie MEIER	Mireille BAUDRY
Grosrouvre	Jean-Pierre PIBOULEAU	Jacqueline LALANDRE

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'Amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

La Queue-lez-Yvelines	Patrice RIO	Jérôme GONTIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Alain MOLL
Marcq	Damien BISHOFF	Laurent RUEL
Mareil-le-Guyon	Jean-Michel THIRANT	Dominique JOUIN
Méré	Alain COLOMBI	Richard RAPHAEL
Millemont	Annie JOSEPH	Julien MASSONNET
Montfort-l'Amaury	Patrick LEMAITRE	Jean-Claude CAIN
Neauphle-le-Vieux	Denise PLANCHON	Muriel VACCARI
Saint-Rémy-l'Honoré	Christian PAVESIS	Aymric DELESALLE
Thoiry	Irène BOUVIER	Olivier PICARDEAU
Vicq	Heraldo VILLEGAS	Pierre DEFRENAIX
Villiers-le-Mahieu	Patrice COUEDON	Julien THORON

21-073 **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants au sein du syndicat mixte « Seine et Yvelines Numérique »

- Titulaire : Benoit Pouyet
- Suppléant : Pascal Marteau



Le Président

[Signature]
Hervé PLANCHENAULT